



Héritage famille recomposée

Par **sebcris**, le **19/04/2018** à **20:06**

Célibataire sans enfant, élevé par ma mère et plus tard avec aussi mon beau père. J'ai hérité d'une maison qui vient de ma mère , J'ai un père et au minimum une sœur que je ne connais pas.

Comment faire pour qu'a mon décès, la maison reste dans la famille de ma mère, j'ai des tantes , des oncles ,des cousins et des neveux.

Merci d'avance pour votre aide

Par **Visiteur**, le **19/04/2018** à **22:07**

Bsr

Cette maison est votre bien propre, si vous êtes toujours célibataire à votre mort, vos héritiers légaux la recevront, elle restera bien dans votre famille.